DÉCISION (UE) 2019/233 DU CONSEIL

du 6 novembre 2018

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions de modifications des règlements nos 3, 4, 6, 7, 11, 14, 16, 17, 19, 23, 24, 27, 29, 34, 37, 38, 43, 44, 46, 48, 50, 53, 60, 67, 69, 70, 74, 77, 83, 86, 87, 91, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 110, 112, 113, 119, 121, 123, 128, 129, 132 et 137 de l'ONU et au règlement technique mondial no 9, ainsi que sur les propositions de trois nouveaux règlements de l'ONU

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 114, en liaison avec l'article 218, paragraphe 9,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Par la décision 97/836/CE du Conseil ([1]), l'Union a adhéré à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (ci-après dénommé «accord révisé de 1958»).

(2) Par la décision 2000/125/CE du Conseil ([2]), l'Union a adhéré à l'accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (ci-après dénommé «accord parallèle»).

(3) La directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil ([3]) a remplacé les systèmes de réception des États membres par une procédure de réception de l'Union et établi un cadre harmonisé contenant des dispositions administratives et des prescriptions techniques générales pour tous les nouveaux véhicules, systèmes, composants et entités techniques distinctes. Ladite directive a intégré des règlements adoptés en vertu de l'accord révisé de 1958 («règlements de l'ONU») dans le système de réception UE par type, soit en tant que prescriptions pour la réception par type, soit en tant qu'alternatives à la législation de l'Union. Depuis l'adoption de la directive 2007/46/CE, les règlements de l'ONU ont été incorporés progressivement dans la législation de l'Union.

(4) Compte tenu de l'expérience acquise et de l'évolution technique, il est nécessaire de modifier les prescriptions relatives à certains éléments ou caractéristiques faisant l'objet des règlements nos 3, 4, 6, 7, 11, 14, 16, 17, 19, 23, 24, 27, 29, 34, 37, 38, 43, 44, 46, 48, 50, 53, 60, 67, 69, 70, 74, 77, 83, 86, 87, 91, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 110, 112, 113, 119, 121, 123, 128, 129, 132 et 137 de l'ONU, ainsi que du règlement technique mondial no 9 de l'ONU.

(5) Afin de clarifier et de consolider les prescriptions relatives aux composants actuellement contenues dans plusieurs règlements de l'ONU, il est nécessaire d'adopter trois nouveaux règlements de l'ONU sur les dispositifs de signalisation lumineuse (LSD), les dispositifs d'illumination de la route (RID) et les dispositifs rétroréfléchissants (RRD). Ils remplaceront et abrogeront les règlements de l'ONU nos 3, 4, 6, 7, 19, 23, 27, 38, 50, 69, 70, 77, 87, 91, 98, 104, 112, 113, 119 et 123 sans changer aucune des prescriptions techniques détaillées déjà en vigueur à cette date.

(6) Il y a lieu d'établir la position à prendre au nom de l'Union, au sein du comité d'administration de l'accord révisé de 1958 et du comité exécutif de l'accord parallèle, sur l'adoption de ces modifications et de ces nouveaux règlements de l'ONU, étant donné que les règlements seront contraignants pour l'Union et de nature à influencer de manière déterminante le contenu du droit de l'Union dans le domaine de la réception par type des véhicules.

([1]) Décision 97/836/CE du Conseil du 27 novembre 1997 en vue de l'adhésion de la Communauté européenne à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions («accord révisé de 1958 ») (JO L 346 du 17.12.1997, p. 78).

([2]) Décision 2000/125/CE du Conseil du 31 janvier 2000 relative à la conclusion de l'accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues («accord parallèle») (JO L 35 du 10.2.2000, p. 12).

([3]) Directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules (directive-cadre) (JO L 263 du 9.10.2007, p. 1).

(7) Dans ces comités, il convient que l'Union soit représentée par la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité d'administration de l'accord révisé de 1958 et du comité exécutif de l'accord parallèle, lors de la réunion du 12 au 16 novembre 2018, est de voter en faveur des propositions énumérées dans l'annexe de la présente décision.

Article 2

La Commission est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 6 novembre 2018.

Par le Conseil

Le président

H. LÖGER

ANNEXE

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ([1])
3	Proposition de série 03 d'amendements au règlement n° 3 de l'ONU (dispositifs catadioptriques)	ECE/TRANS/WP.29/2018/91
4	Proposition de série 01 d'amendements au règlement n° 4 de l'ONU (éclairage de la plaque arrière d'immatriculation)	ECE/TRANS/WP.29/2018/92
6	Proposition de série 02 d'amendements au règlement n° 6 de l'ONU (feux indicateurs de direction)	ECE/TRANS/WP.29/2018/93
7	Proposition de série 03 d'amendements au règlement n° 7 de l'ONU (feux de position, feux-stop et feux d'encombrement)	ECE/TRANS/WP.29/2018/94
11	Proposition de complément 2 à la série 04 d'amendements au règlement n° 11 de l'ONU (serrures et organes de fixation des portes)	ECE/TRANS/WP.29/2018/127
11	Proposition de rectificatif 1 à la série 04 d'amendements au règlement n° 11 de l'ONU (serrures et organes de fixation des portes)	ECE/TRANS/WP.29/2018/155
14	Proposition de rectificatif 2 à la révision 5 du règlement n° 14 de l'ONU (ancrages de ceintures de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/2018/156
16	Proposition de complément 11 à la série 06 d'amendements au règlement n° 16 de l'ONU (ceintures de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/2018/128
16	Proposition de complément 4 à la série 07 d'amendements au règlement n° 16 de l'ONU (ceintures de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/2018/129
16	Proposition de série 08 d'amendements au règlement n° 16 de l'ONU (ancrages de ceintures de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/2018/141
17	Proposition de série 09 d'amendements au règlement n° 17 de l'ONU (résistance des sièges)	ECE/TRANS/WP.29/2018/142
19	Proposition de série 05 d'amendements au règlement n° 19 de l'ONU (feux de brouillard avant)	ECE/TRANS/WP.29/2018/95
23	Proposition de série 01 d'amendements au règlement n° 23 de l'ONU (feux de marche arrière)	ECE/TRANS/WP.29/2018/96
24	Proposition de complément 4 à la série 03 d'amendements au règlement n° 24 de l'ONU [polluants visibles, mesure de puissance des moteurs à allumage par compression (fumées des moteurs diesel)]	ECE/TRANS/WP.29/2018/143
27	Proposition de série 05 d'amendements au règlement n° 27 de l'ONU (triangles de présignalisation)	ECE/TRANS/WP.29/2018/97
29	Proposition de complément 4 à la série 03 d'amendements au règlement n° 29 de l'ONU (cabines des véhicules utilitaires)	ECE/TRANS/WP.29/2018/130

Règlement nº	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document (1)
34	Proposition de complément 6 à la série 02 d'amendements au règlement nº 34 de l'ONU (prévention des risques d'incendie)	ECE/TRANS/WP.29/2018/120
34	Proposition de complément 2 à la série 03 d'amendements au règlement nº 34 de l'ONU (prévention des risques d'incendie)	ECE/TRANS/WP.29/2018/121
37	Proposition de complément 47 à la série 03 d'amendements au règlement nº 37 de l'ONU (sources lumineuses à incandescence)	ECE/TRANS/WP.29/2018/83
38	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 38 de l'ONU (feux de brouillard arrière)	ECE/TRANS/WP.29/2018/98
43	Proposition de complément 8 à la série 01 d'amendements au règlement nº 43 de l'ONU (vitrage de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/2018/122
44	Proposition de complément 15 à la série 04 d'amendements au règlement nº 44 de l'ONU (dispositifs de retenue pour enfants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/131
46	Proposition de complément 6 à la série 04 d'amendements au règlement nº 46 de l'ONU (dispositifs de vision indirecte)	ECE/TRANS/WP.29/2018/123
48	Proposition de complément 11 à la série 06 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/84
48	Proposition de complément 12 à la série 05 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/85
48	Proposition de complément 11 à la série 06 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/99/Rev.1
48	Proposition de complément 12 à la série 05 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/100
48	Proposition de complément 18 à la série 04 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/101
48	Proposition de complément 6 à la série 03 d'amendements au règlement nº 48 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2018/102
50	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 50 de l'ONU (feux de position, feux-stop et feux indicateurs de direction pour les cyclomoteurs et les motocycles)	ECE/TRANS/WP.29/2018/103

Règlement nº	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document (1)
53	Proposition de complément 2 à la série 02 d'amendements au règlement nº 53 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les véhicules de la catégorie L_3)	ECE/TRANS/WP.29/2018/86
53	Proposition de complément 20 à la série 01 d'amendements au règlement nº 53 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les véhicules de la catégorie L_3)	ECE/TRANS/WP.29/2018/87
53	Proposition de complément 2 à la série 02 d'amendements au règlement nº 53 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les véhicules de la catégorie L_3)	ECE/TRANS/WP.29/2018/104/Rev.1
53	Proposition de complément 20 à la série 01 d'amendements au règlement nº 53 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse pour les véhicules de la catégorie L_3)	ECE/TRANS/WP.29/2018/105
60	Proposition de rectificatif 1 à la révision 1 du règlement nº 60 de l'ONU (commandes actionnées par le conducteur des motocycles et des cyclomoteurs)	ECE/TRANS/WP.29/2018/152
67	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 67 de l'ONU (véhicules à GPL)	ECE/TRANS/WP.29/2018/124
69	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 69 de l'ONU (plaques de signalisation arrière pour véhicules lents)	ECE/TRANS/WP.29/2018/106
70	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 70 de l'ONU (plaques de signalisation arrière pour véhicules lourds et longs)	ECE/TRANS/WP.29/2018/107
74	Proposition de complément 10 à la série 01 d'amendements au règlement nº 74 de l'ONU [installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (cyclomoteurs)]	ECE/TRANS/WP.29/2018/88
74	Proposition de complément 10 à la série 01 d'amendements au règlement nº 74 de l'ONU [installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (cyclomoteurs)]	ECE/TRANS/WP.29/2018/108/Rev.1
77	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 77 de l'ONU (feux de stationnement)	ECE/TRANS/WP.29/2018/109
83	Proposition de complément 2 à la série 03 d'amendements au règlement nº 83 de l'ONU (émissions des véhicules des catégories M_1 et N_1)	ECE/TRANS/WP.29/2018/144
83	Proposition de complément 1 à la série 04 d'amendements au règlement nº 83 de l'ONU (émissions des véhicules des catégories M_1 et N_1)	ECE/TRANS/WP.29/2018/145
83	Proposition de complément 12 à la série 05 d'amendements au règlement nº 83 de l'ONU (émissions des véhicules des catégories M_1 et N_1)	ECE/TRANS/WP.29/2018/146
83	Proposition de complément 12 à la série 06 d'amendements au règlement nº 83 de l'ONU (émissions des véhicules des catégories M_1 et N_1)	ECE/TRANS/WP.29/2018/147
83	Proposition de complément 18 à la série 07 d'amendements au règlement nº 83 de l'ONU (émissions des véhicules des catégories M_1 et N_1)	ECE/TRANS/WP.29/2018/148

Règlement nº	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document (1)
86	Proposition de complément 1 à la série 01 d'amendements au règlement nº 86 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles)	ECE/TRANS/WP.29/2018/110/Rev.1
86	Proposition de complément 7 au règlement nº 86 de l'ONU (installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des véhicules agricoles)	ECE/TRANS/WP.29/2018/111
87	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 87 de l'ONU (feux de circulation diurne)	ECE/TRANS/WP.29/2018/112
91	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 91 de l'ONU (feux de position latéraux)	ECE/TRANS/WP.29/2018/113
94	Proposition de complément 1 à la série 03 d'amendements au règlement nº 94 de l'ONU (collision frontale)	ECE/TRANS/WP.29/2018/132
95	Proposition de complément 7 à la série 03 d'amendements au règlement nº 95 de l'ONU (collision latérale)	ECE/TRANS/WP.29/2018/133
98	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 98 de l'ONU (projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)	ECE/TRANS/WP.29/2018/114
99	Proposition de complément 14 à la série 03 d'amendements au règlement nº 99 de l'ONU (sources lumineuses à décharge)	ECE/TRANS/WP.29/2018/89
100	Proposition de complément 5 à la série 01 d'amendements au règlement nº 100 de l'ONU (véhicules à propulsion électrique)	ECE/TRANS/WP.29/2018/134 + WP.29-176-03
100	Proposition de complément 4 à la série 02 d'amendements au règlement nº 100 de l'ONU (véhicules à propulsion électrique)	ECE/TRANS/WP.29/2018/135
101	Proposition de complément 10 au règlement nº 101 de l'ONU (émissions de CO_2/consommation de carburant)	ECE/TRANS/WP.29/2018/149
101	Proposition de complément 8 à la série 01 d'amendements au règlement nº 101 de l'ONU (émissions de CO_2/consommation de carburant)	ECE/TRANS/WP.29/2018/150
104	Proposition de série 01 d'amendements au règlement nº 104 de l'ONU (marquages rétroréfléchissants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/115
105	Proposition de complément 1 à la série 06 d'amendements au règlement nº 105 de l'ONU (véhicules ADR)	ECE/TRANS/WP.29/2018/126
110	Proposition de complément 1 à la série 03 d'amendements au règlement nº 110 de l'ONU (véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé ou au gaz de pétrole liquéfié)	ECE/TRANS/WP.29/2018/125
110	Proposition de rectificatif 1 à la révision 3 du règlement nº 110 de l'ONU (véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé ou au gaz de pétrole liquéfié)	ECE/TRANS/WP.29/2018/153
112	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 112 de l'ONU (projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)	ECE/TRANS/WP.29/2018/116

Règlement nº	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document [1]
113	Proposition de série 03 d'amendements au règlement nº 113 de l'ONU (projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique)	ECE/TRANS/WP.29/2018/117
119	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 119 de l'ONU (feux d'angle)	ECE/TRANS/WP.29/2018/118
121	Proposition de rectificatif 1 à la révision 2 du règlement nº 121 de l'ONU (identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs)	ECE/TRANS/WP.29/2018/154
123	Proposition de série 02 d'amendements au règlement nº 123 de l'ONU [systèmes d'éclairage avant actifs (AFS)]	ECE/TRANS/WP.29/2018/119
128	Proposition de complément 8 à la version originale du règlement nº 128 de l'ONU (sources lumineuses à diodes électroluminescentes)	ECE/TRANS/WP.29/2018/90
129	Proposition de complément 8 au règlement nº 129 de l'ONU (dispositifs améliorés de retenue pour enfants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/136
129	Proposition de complément 5 à la série 01 d'amendements au règlement nº 129 de l'ONU (dispositifs améliorés de retenue pour enfants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/137
129	Proposition de complément 4 à la série 02 d'amendements au règlement nº 129 de l'ONU (dispositifs améliorés de retenue pour enfants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/138
129	Proposition de complément 1 à la série 03 d'amendements au règlement nº 129 de l'ONU (dispositifs améliorés de retenue pour enfants)	ECE/TRANS/WP.29/2018/139
132	Proposition de complément 1 à la série 01 d'amendements au règlement nº 132 de l'ONU [dispositifs antipollution de mise à niveau (DAM)]	ECE/TRANS/WP.29/2018/151
137	Proposition de complément 2 à la série 01 d'amendements au règlement nº 137 de l'ONU (choc avant, l'accent étant mis sur les systèmes de retenue)	ECE/TRANS/WP.29/2018/140
Nouveau règlement de l'ONU	Proposition de nouveau règlement de l'ONU sur les dispositifs de signalisation lumineuse (LSD)	ECE/TRANS/WP.29/2018/157
Nouveau règlement de l'ONU	Proposition de nouveau règlement de l'ONU sur les dispositifs d'illumination de la route (RID)	ECE/TRANS/WP.29/2018/158
Nouveau règlement de l'ONU	Proposition de nouveau règlement de l'ONU sur les dispositifs rétroréfléchissants (RRD)	ECE/TRANS/WP.29/2018/159

[1] Tous les documents référencés dans le tableau sont accessibles au public à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2018.html

RTM nº	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document
RTM nº 9 de l'ONU	Proposition d'amendement 2 au RTM nº 9 de l'ONU (sécurité des piétons)	ECE/TRANS/WP.29/2018/160 & 161